

Dans la droite ligne de la loi de cohésion sociale



Le SETT a signé ces derniers mois deux accords de partenariat et un accord de branche avec trois organisations syndicales de salariés.

Les conventions de partenariat signées les 6 et 12 juillet 2005 avec l'ANPE et l'APEC démontrent notre rôle actif au sein du service public de l'emploi élargi (cf. pages 10 et 11).

L'objectif : compléter les conventions que nous avons précédemment conclues. En effet, nous nous devons d'ajouter le transfert d'offres de placement aux ECCP (évaluations des compétences et capacités professionnelles) et au transfert d'offres de mission d'intérim pour l'ANPE et d'offres de mission d'intérim cadres pour l'APEC.

La loi de cohésion sociale nous donnant la possibilité de faire du placement, nous l'avons donc intégrée dans nos accords.

Nous avons de plus lancé avec l'APEC le 20 octobre dernier un indicateur semestriel sur l'intérim cadres. Il s'agit de la première traduction concrète d'opérations communes issues de notre partenariat.

Par ailleurs, toujours dans la droite ligne de la loi de cohésion sociale, nous avons signé le 7 septembre un accord avec trois organisations syndicales de salariés, qui institue deux cas de recours au travail temporaire liés à la personne et non à la situation de l'entreprise utilisatrice (cf. page 6). Il s'agit de favoriser la formation professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Nous nous félicitons de cet accord qui démontre le rôle majeur joué par le travail temporaire pour l'insertion et la réinsertion des demandeurs d'emploi.

Gilles Lafon, Président du SETT

4-5

Dépêches

- Les intérimaires connaissent davantage leurs droits et avantages
- Agir contre les discriminations

Dossier

➤ **Accord du 7 septembre 2005**
Nouvelle clé de la profession pour l'accès à l'emploi
[6-8]

10-11

Passerelle

- L'ANPE et le SETT renforcent leur partenariat
- Une initiative de l'agence locale de Lillebonne
- L'APEC et le SETT élargissent leur partenariat au recrutement

12-13

En région

- Le travail temporaire expérimente le CI-RMA
- Passage de relais dans le Nord-Pas-de-Calais

14-16

Point de vue

- Réunica-Bayard partenaire du travail temporaire
- Maisons de l'emploi mode d'emploi

17

Vient de paraître

18

Repères